

Bienvenue à la Caisse de prévoyance de l'État de Fribourg CPEF !

Vous êtes nouvellement assuré-e dans le régime de pensions de notre Caisse de prévoyance. Les dispositions légales prévoient que vous **devez obligatoirement** nous transférer toutes vos prestations de libre passage, soit :

- les montants provenant de vos précédentes institutions de prévoyance
- la valeur de rachat de vos polices de libre passage
- les montants bloqués sur les comptes de libre passage

Vous pouvez communiquer les coordonnées de paiement que vous trouverez en page 2 à votre ancienne institution de prévoyance, votre banque ou votre assurance. Notez que la CPEF octroie un intérêt sur la prestation de libre passage depuis votre date d'admission uniquement.

Certificat d'assurance : gardez un œil sur votre avoir de vieillesse et les prestations assurées

Le certificat d'assurance vous renseigne sur votre situation de prévoyance actuelle. Il vous sera adressé dans le courant du 1^{er} trimestre de chaque année ainsi que sur demande. Vous trouverez toutes les explications pour vous aider à comprendre les différentes rubriques du certificat d'assurance sur notre site : <https://www.cpef.ch/prestations/votre-certificat-dassurance/votre-certificat-dassurance-du-regime-de-pensions> ou en scannant le code QR :



Vous vivez en concubinage : action à entreprendre

Si vous souhaitez que votre concubin-e bénéficie du capital en cas de décès avant l'âge de la retraite vous devez obligatoirement nous l'annoncer. Les conditions d'octroi, les informations utiles ainsi que le formulaire sont disponibles sur notre site : <https://www.cpef.ch/prestations/deces-et-prestations-de-survivants>

Consultez régulièrement notre site

Toutes les informations concernant la CPEF ainsi que nos différents formulaires se trouvent sur notre site internet. Il a été conçu pour que vous puissiez facilement naviguer, même depuis votre smartphone. N'attendez plus et scannez le code QR ci-dessous ou alors rendez-vous sur www.cpef.ch pour découvrir nos prestations, nos actualités, notre politique de durabilité ou simplement pour trouver les réponses à vos questions !



Suite au verso

Vous souhaitez mieux comprendre la prévoyance, suivre nos actualités ou être informé-e des dernières nouvelles ?

- Consultez régulièrement notre site internet et les actualités.
- Rejoignez-nous sur LinkedIn : [linkedin.com/company/caisse-de-prévoyance-du-personnel-de-l-état-de-fribourg](https://www.linkedin.com/company/caisse-de-prévoyance-du-personnel-de-l-état-de-fribourg) ou scannez le code QR.



- Newsletter : inscrivez-vous via notre site et recevez les dernières actualités de la CPEF.



Nos coordonnées pour le transfert de vos prestations de libre passage

Récapitulé

Compte / Payable à
CH04 0900 0000 1228 3544 2
Caisse prévoyance C.P.P.E.F
Rue Saint-Pierre 1
1700 Fribourg

Payable par (nom/adresse)

┌

└

Monnaie Montant
CHF

┌

Point de dépôt

Section paiement



Monnaie Montant
CHF

┌

Compte / Payable à
CH04 0900 0000 1228 3544 2
Caisse prévoyance C.P.P.E.F
Rue Saint-Pierre 1
1700 Fribourg

Informations supplémentaires
PLP

Payable par (nom/adresse)

┌

└

┌

└